

Revue générale de droit



Ysolde GENDREAU (dir), *Dessiner la société par le droit / Mapping Society Through Law*, Montréal, Les Éditions Thémis, Université de Montréal, 2004, 190 pages, ISBN 2-89400-185-1

Péguy Chahine

Volume 35, Number 1, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027333ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027333ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Chahine, P. (2005). Review of [Ysolde GENDREAU (dir), *Dessiner la société par le droit / Mapping Society Through Law*, Montréal, Les Éditions Thémis, Université de Montréal, 2004, 190 pages, ISBN 2-89400-185-1]. *Revue générale de droit*, 35(1), 183–185. <https://doi.org/10.7202/1027333ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LIVRES EN REVUE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Ysolde GENDREAU (dir), *Dessiner la société par le droit / Mapping Society Through Law*, Montréal, Les Éditions Thémis, Université de Montréal, 2004, 190 pages, ISBN 2-89400-185-1.

Le monde juridique évolue sans arrêt. Dans cette perspective, plusieurs questions essentielles se posent : quelle est la relation entre la société et le droit ? Peut-on alors dire que le droit est le reflet de la société ou qu'il la façonne ? Qu'en est-il du consensus social ou des pensées sociales ? Pour répondre à ces interrogations, le Centre de recherche en droit public et la Faculté de droit de l'Université de Montréal ont mis sur pied une série de six conférences durant l'année universitaire 2002-2003. L'ouvrage, sous la direction de Ysolde Gendreau, réunit ces six textes et organise leur présentation.

La première étude, écrite en anglais par le professeur de science politique de l'Université de Toronto, Stephen Clarkson, intitulée *Canada's External Constitution Under Global Trade Governance*, fait une analyse de l'influence de l'OMC et de l'ALÉNA sur le système canadien, plus particulièrement sur la constitution canadienne. Le conférencier y fait le portrait de certains principes de cette dernière, des normes supraconstitutionnelles, des li-

mites du pouvoir du gouvernement, des droits des citoyens, des conflits juridiques et de leur mise en application, des institutions en place, des volontés du gouvernement, de l'exercice des droits supraconstitutionnels à l'étranger et enfin, de l'amendement des supraconstitutions.

Le deuxième texte, également en anglais et intitulé *Mapping Society Through Law : Louisiana Civil Law Code Recodified*, est l'œuvre de David Gruning, professeur de droit de l'Université de Montréal et de la Loyola University of New Orleans. Ce dernier y exprime ses observations sur la codification du droit comme outil d'intervention sociale et analyse l'évolution du Code civil de la Louisiane du passé au présent, d'abord d'une façon globale, pour ensuite exposer certains aspects d'une manière plus précise. En dernier lieu, ce chercheur mentionne certaines manières de critiquer la réforme de ce Code civil. Pour ce faire, il analyse un article intitulé *The Death of a Code : the Birth of a Digest*, du professeur Palmer.

Le troisième texte, écrit en français par Trudo Lemmens, professeur de droit de l'Université de Toronto, a pour titre *Les conflits d'intérêts dans le temple de la science médicale : diagnostic et*

options thérapeutiques. Abordant le sujet des règles relatives au domaine de la recherche médicale sur la personne humaine, l'auteur traite de l'affaire de Jesse Gelsinger (qui a perdu la vie lors d'une expérimentation clinique), du nouveau contexte pour la recherche médicale, de l'impact de la fiabilité de la recherche sur la protection des sujets de recherche, de la remise en question de l'intégrité de la recherche et de l'impact de la commercialisation sur la protection des consommateurs et la santé publique. Enfin, il expose certaines solutions d'avenir, notamment le renforcement de règles concernant les conflits d'intérêts.

Par la suite, Roderick A. Macdonald, professeur à l'Université McGill, analyse la réforme du droit social dans un contexte général, dans un texte écrit en anglais et intitulé *Triangulating Social Law Reform*. D'abord, il établit un parallèle entre « [the] mediating states of "fact" and states of "law" » (p. 116), puis enchaîne avec quelques préceptes fondamentaux. Ensuite, il analyse tour à tour la manière de repenser les relations personnelles entre adultes, la sécurité des transactions et « [the] recreational drug consumption » (p. 116). Il conclut son exposé en avançant sept hypothèses qui permettent de trianguler la réforme des lois sociales.

Le cinquième texte rédigé en français par Norbert Olszak, professeur et ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, est intitulé *Régulation syndicale ou réglementation étatique des re-*

lations professionnelles? Les enjeux du développement du droit social en France (1884-1936). Il se rapporte au domaine droit du travail français d'avant 1936. L'auteur y décrit d'abord la difficile reconnaissance de l'action collective par la résistance de l'ordre juridique et par la méfiance du mouvement ouvrier, pour ensuite arriver à la collaboration nécessaire entre syndicats et État, en indiquant les transformations juridiques apportées par la guerre (entre autres, celles relatives aux conditions de travail et aux relations sociales) et la nécessité de remédier à la faiblesse syndicale.

L'enseignement du droit comparé à l'ère de la mondialisation: les yeux plus grands que la panse? est le titre du dernier texte, écrit en français, par Catherine Valcke, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Toronto. L'auteure y traite des interrogations se reliant aux modèles d'enseignement du droit. Ces derniers peuvent influencer sur le développement du droit et sur la façon de voir le rôle du droit dans la société. Elle commence son analyse par des remarques préliminaires se rapportant aux objectifs pédagogiques et au droit comparé et fait ressortir les différences entre l'enseignement du droit comparé et l'enseignement comparatif du droit. Ensuite, elle divise son étude en deux volets. Le premier expose la conception idéaliste du droit et du droit comparé où il est surtout question du droit public, du droit normatif et du droit systémique. Le second analyse l'enseignement du droit comparé en indiquant la méthode

d'enseignement, la chronologie et le nombre de systèmes juridiques.

En conclusion, le regroupement de six textes dans un même volume est très utile autant pour les étudiants, les juristes, que pour tous ceux intéressés à en savoir plus sur le sujet. Il permet d'avoir une vue d'ensemble d'une panoplie de questions reliées à un même thème, celui de « dessiner la société par le droit ». Le lecteur ne

peut s'en lasser puisque chaque texte, d'une longueur de trente à quarante pages, lui permet de s'interroger sur la relation entre le droit et la société : l'un est-il le reflet de l'autre ou au contraire, l'un peut-il façonner l'autre?

Péguy CHAHINE
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa